C.1 CAS DES RESEAU AERIENS

La présence d'un conducteur de protection est généralement exigée sauf dans le cas de circuit classe II alimentant exclusivement des luminaires classe II.

En ce qui concerne la protection foudre, dans ce type de configuration seule une protection en mode différentiel et possible (voir description de mode commun et mode différentiel en annexe, voir page 2).

En outre lorsque des supports/mâts sont conducteurs et sont susceptibles d'écouler le courant de foudre, il est indiqué qu'un prise de terre doit être réalisée pour chaque support et que celle-ci doit avoir une valeur inférieure à 10 Ohms, et ce avec une référence à la norme NF EN 62305-3 tout en indiquant que la section minimale des électrodes est 25 mm² pour du cuivre ce qui est inférieur à la section habituellement employée pour les conducteur de terre paratonnerre mais peut être techniquement suffisant dans la grande majorité des cas. Le caractère « susceptible d'écouler le courant de foudre » n'est pas clairement défini.

Ce cas peut être interprété comme le cas des zones exposée à la foudre (AQ2/AQ3 suivant NF C15-100 ou Ng >2.5), cela étant c'est une simplification car les valeurs de Ng pour la définition des zones AQ2/AQ3 sont des moyennes départementales.

On peut imaginer que le normalisateur a voulu attirer l'attention sur le fait qu'un circuit d'éclairage routier implanté sur une crête par exemple peut capter la foudre directement et qu'à défaut de mettre en place un paratonnerre sur chaque candélabre, s'assurer d'une mise à la terre suffisante permet de limiter les éventuels dégâts. Il est possible d'interroger un service de télédétection tel que Météorage pour connaître les statistiques locales de foudroiement et mieux évaluer cette susceptibilité.

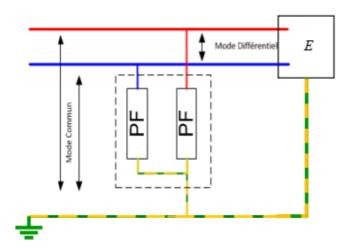
Pour les candélabres équipés de paratonnerres, la norme NF EN 62305-3 ou la norme NF C17-102 doivent être appliquées.

source: Protection foudre - Norme NF C 17-200:2016 - page 8

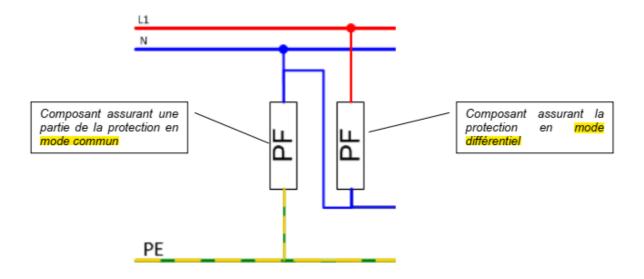
E. Annexes

Illustration des modes de protection des parafoudres pour un parafoudre monophasé

- mode différentiel
- mode commun



Mode de connexion interne de type C2 des parafoudres couramment employés.



En l'absence de connexion à la terre, la protection en mode différentiel reste effective.

source : mode commun et différentiel des parafoudres - évolution NF C 17-200:2016-page 12.pdf

Installations électriques extérieures

Partie 5-54 Mises à la terre, CONDUCTEURS DE PROTECTION et d'équipotentialité

541 Généralités

542 Installations de mise a la terre

542.1 Prescriptions générales

542.2 Réseau aérien

542.3 Prises de terre

542.4 Conducteurs de terre

543 Conducteurs de protection

543.1 Sections minimales

543.2 Conservation de la continuité électrique des CONDUCTEURS DE PROTECTION

544 Conducteurs d'équipotentialité

545 Dispositions de mise à la TERRE FONCTIONNELLE

546 Voisinage des circuits de protection

542.2 Réseau aérien

Pour les installations aériennes alimentant exclusivement des LUMINAIRES de CLASSE II (voir Partie 7-701), la distribution d'un CONDUCTEUR DE PROTECTION n'est pas exigée.

Les supports conducteurs susceptibles d'écouler le courant de foudre doivent être reliés à une PRISE DE TERRE dont la résistance n'excède pas 10 Ω (voir NF EN 62305-3). Cette PRISE DE TERRE peut être réalisée individuellement par support suivant les exemples ci-dessous.

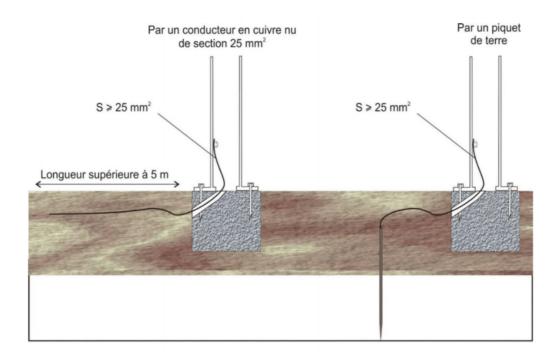


Figure 54A Exemples de mise à la terre par PRISE DE TERRE individuelle en réseau aérien